

À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 23 janvier 2023 à 20 h, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur Daniel Camden,	district N° 1	– Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2	– Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur Guillaume Beaulieu,	district N° 3	– Rouyn-Sud
Madame Claudette Carignan,	district N° 4	– Centre-Ville
Monsieur Réal Beauchamp,	district N° 5	– Noranda
Monsieur Louis Dallaire,	district N° 6	– De l'Université
Monsieur Yves Drolet,	district N° 7	– Granada/Bellecombe
Monsieur Sébastien Côté,	district N° 8	– Marie-Victorin/du Sourire
Madame Samuelle Ramsay-Houle,	district N° 9	– Évain
Monsieur Cédric Laplante,	district N° 10	– Kekeko
Monsieur Benjamin Tremblay,	district N° 11	– McWatters/Cadillac

Est absent :

Monsieur Stéphane Girard,	district N° 12	– d'Aiguebelle
---------------------------	----------------	----------------

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Diane Dallaire, mairesse.

Sont également présents : M. François Chevalier, directeur général et M^e Angèle Tousignant, greffière.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. N° 2023-023 : Il est proposé par la conseillère Sylvie Turgeon appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant le sujet suivant :

9. Affaires politiques

9.4 Adoption du plan directeur de l'aménagement des abords du lac Osisko

Que l'item mentionné au point 10.3 des procédures administratives soit modifié afin de retirer l'emprunt pour le service de la culture

ADOPTÉE

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 9 JANVIER 2023

Rés. N° 2023-024 : Il est proposé par le conseiller Guillaume Beaulieu appuyé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle et unanimement résolu que soit approuvé le procès-verbal de la séance régulière du lundi 9 janvier 2023 tel que préparé par la greffière, et ce, en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

3 QUALITÉ DE L'AIR

Mme Dallaire mentionne que la Ville de Rouyn-Noranda est toujours dans l'attente de l'autorisation ministérielle.

4 DEMANDES DES CITOYENS

- Mme Janie-France Barbe, résidente de l'avenue Terry-Fox et membre du conseil d'administration de Gym Express de Rouyn-Noranda, demande l'appui de la Ville afin que le Club bénéficie d'un plus grand espace pour améliorer ses services et son accessibilité.
- Mme Nicole Desgagné, résidente de la rue Perreault Est, demande si la Ville a rencontré la nouvelle administratrice d'état, coordonnatrice de l'action gouvernementale dans le dossier de la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda.
- M. Maxence Soubeyrand, résident de l'avenue Larivière, souligne que l'emplacement des panneaux publicitaires à l'entrée de la ville et plus particulièrement celui au parc Larivière est dangereux pour les piétons. À cet endroit, il y a des commerces dans le virage et beaucoup de passants traversent la route sans passage piéton pour se rendre chez Patate Pierrot ou à la Caillette. Les panneaux publicitaires entraînent une distraction visuelle très importante qui peut détourner l'attention des conducteurs et provoquer un accident, en plus de ne pas être très écologique. Il demande que ces panneaux soient retirés.

5 DÉROGATIONS MINEURES

5.1 *Lot 4 171 826 (avenue de l'Église, quartier d'Évain) présentée par M. Damien Goupil*

Après que la conseillère Claudette Carignan eût mentionné les buts et objets de cette demande de dérogation mineure et étant donné qu'aucun commentaire n'est formulé de la part de l'assistance ni par les membres du conseil, en conséquence,

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par M. Damien Goupil relativement à la propriété située sur l'avenue de l'Église (lot 4 171 826 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison d'une subdivision projetée de l'actuel lot 4 171 826 qui aurait pour effet de créer un lot enclavé, soit le lot projeté 6 547 506, ce qui est prohibé par la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement de lotissement N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone « 7553 » établie par le règlement de zonage de la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE les usages « ressource naturelle, mise en valeur et conservation » et « exploitation forestière – pépinière forestière – autres productions ou récolte de produits forestiers » sont autorisés dans cette zone;

ATTENDU QUE la propriété a une superficie de 395 453 mètres carrés, sur laquelle on retrouve uniquement des bâtiments de type agricole;

ATTENDU QUE la propriété est enclavée, les lots situés en bordure de l'avenue de l'Église comportant tous des bâtiments résidentiels;

ATTENDU QUE le lot 4 171 826 serait subdivisé, créant ainsi que le lot 6 547 506, lequel ferait l'objet d'un remembrement avec le lot 4 171 157 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ce remembrement permettrait de rendre conforme la profondeur du lot 4 171 157;

ATTENDU QUE la propriété étant entièrement située en zone verte, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a donné son autorisation pour la subdivision du lot 4 171 826 telle que présentée;

ATTENDU QUE dans les circonstances, il ne semble exister aucun préjudice grave à qui que ce soit en raison de la subdivision de l'actuel lot 4 171 826;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel semble vouloir agir de bonne foi;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'égard de cette demande;

ATTENDU QU'aucune personne ne s'est opposée à ladite demande;

POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2023-025 : Il est proposé par la conseillère Claudette Carignan appuyé par le conseiller Sébastien Côté et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que soit accordée la demande de dérogation mineure présentée par **M. Damien Goupil** relativement à la subdivision du **lot 4 171 826 au cadastre du Québec** et quant à son maintien pour la durée de son existence; le tout tel que montré aux plans et documents soumis par le propriétaire.

ADOPTÉE

6 AFFAIRES GÉNÉRALES

6.1 Gestion du personnel

6.1.1 Liste du personnel engagé

Après explication par le directeur général et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2023-026 : Il est proposé par le conseiller Cédric Laplante appuyé par le conseiller Benjamin Tremblay et unanimement résolu que soit approuvée la liste du personnel engagé pour divers services, et ce, tel que ci-après énuméré et selon le certificat de disponibilité de crédits N° 2023P01 :

Noms	Date du début de l'emploi	Statut	Fonction	Raison de l'embauche	Taux horaire	Direction ou service
Potvin, Sylvie	17 déc. 2022	Occasionnel	Préposée à l'entretien ménager (blocs sanitaires)	1	19,52 \$	Parcs et équipements
Rémillard, Jade	20 déc. 2022	Temps partiel	Pompière à temps partiel	3	16,76 \$	Sécurité incendie
Leclerc, Olivier	20 déc. 2022	Temps partiel	Pompier à temps partiel	3	16,76 \$	Sécurité incendie
Lanouette, Roxane	20 déc. 2022	Temps partiel	Pompière à temps partiel	3	16,76 \$	Sécurité incendie
Leroux, Cédric	20 déc. 2022	Temps partiel	Pompier à temps partiel	3	16,76 \$	Sécurité incendie
Hallé, Véronique	20 déc. 2022	Temps partiel	Pompière à temps partiel	3	16,76 \$	Sécurité incendie
Lahaie, Mathieu	20 déc. 2022	Temps partiel	Pompier à temps partiel	3	16,76 \$	Sécurité incendie
Juteau, Martin	20 déc. 2022	Temps partiel	Pompier à temps partiel	3	16,76 \$	Sécurité incendie
Durand, Gabrielle	20 déc. 2022	Temps partiel	Pompière à temps partiel	3	16,76 \$	Sécurité incendie
Pelletier, François	20 déc. 2022	Temps partiel	Pompier à temps partiel	3	16,76 \$	Sécurité incendie
Vachon, Joseph	20 déc. 2022	Temps partiel	Pompier à temps partiel	3	16,76 \$	Sécurité incendie
Corbeil, Patrick	20 déc. 2022	Temps partiel	Pompier à temps partiel	3	16,76 \$	Sécurité incendie
Boudreault, Jocelyn	20 déc. 2022	Temps partiel	Pompier à temps partiel	3	16,76 \$	Sécurité incendie
Beaudoin, Jérémy	20 déc. 2023	Temps partiel	Pompier à temps partiel	3	16,76 \$	Sécurité incendie
Sylvestre, Joane	4 janv. 2023	Réserviste	Agente à l'administration 1 (comptes fournisseurs)	5	25,49 \$	Services administratifs

Noms	Date du début de l'emploi	Statut	Fonction	Raison de l'embauche	Taux horaire	Direction ou service
Morin, Anthony	4 janv. 2023	Temps partiel	Surveillant de plateau	1	14,82 \$	Piscines et gymnases
Morin, Alexandre	4 janv. 2023	Temps partiel	Surveillant de plateau	1	14,82 \$	Piscines et gymnases

LEXIQUE DES RAISONS D'EMBAUCHE

- 1) Début des activités saisonnières du service.
- 3) Embauche d'un pompier à temps partiel dans un quartier.
- 5) Comble un surcroît de travail.

ADOPTÉE

6.2 Octroi de contrats

Après explication par le directeur général et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

6.2.1 Vidange des boues des étangs aérés des stations d'épuration de Noranda-Nord et Évain

Rés. N° 2023-027 : Il est proposé par le conseiller Réal Beauchamp appuyé par le conseiller Yves Drolet et unanimement résolu que soit acceptée la soumission présentée par **GFL Environnemental Services inc.** concernant le contrat de vidange des boues des étangs aérés des stations d'épuration de Noranda-Nord et Évain au montant de 271 393,89 \$ (taxes incluses), étant la plus basse soumission.

Que la directrice des travaux publics et services techniques soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet.

ADOPTÉE

6.2.2 Élaboration d'une nouvelle image de marque pour le Théâtre du cuivre

Rés. N° 2023-028 : Il est proposé par le conseiller Réal Beauchamp appuyé par le conseiller Yves Drolet et unanimement résolu que soit acceptée la soumission présentée par **CC Consultants, firme conseil en gestion inc.** concernant le mandat visant l'élaboration d'une image de marque pour le Théâtre du cuivre au montant de 52 811,47 \$ (taxes incluses), ayant obtenu le plus haut pointage final.

Que la directrice des communications soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, tout document à cet effet.

ADOPTÉE

6.3 Ventes de terrains

Après explication par le directeur général et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

6.3.1 Vente du lot 6 554 762 au cadastre du Québec (32, rue Gendron) à MM. Alexandre Côté et Francis Côté

Rés. N° 2023-029 : Il est proposé par le conseiller Yves Drolet appuyé par le conseiller Guillaume Beaulieu et unanimement résolu

que la Ville de Rouyn-Noranda vende à **MM. Alexandre Côté et Francis Côté** le lot 6 554 762 au cadastre du Québec (32, rue Gendron) pour un montant de 47 126,40 \$ (taxes en sus).

Devront être inscrites à l'acte de vente devant intervenir dans un délai de six (6) mois des présentes, les mentions suivantes à l'effet :

- qu'une maison mobile est déjà existante sur le terrain;
- que le terrain est vendu tel que vu et sans aucune garantie relativement à la composition et à la qualité du sol;
- que les acquéreurs s'engagent à céder gratuitement toutes les servitudes et les droits de passage pour les services municipaux et/ou d'utilités publiques, si nécessaire;
- que les acquéreurs s'assurent que tous les travaux d'aménagement ou de construction qui pourraient être réalisés sur ledit terrain et suite à l'obtention d'un permis à cet effet, soient exécutés de manière à ne pas entraver, d'aucune façon, l'écoulement naturel des eaux;

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, l'acte de vente à cet effet.

ADOPTÉE

6.3.2 Vente du lot 6 430 566 au cadastre du Québec sur la rue Jacques-Bibeau

Rés. N° 2023-030 : Il est proposé par le conseiller Yves Drolet appuyé par le conseiller Guillaume Beaulieu et unanimement résolu que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, le **protocole d'entente ainsi que l'acte de vente du lot 6 430 566 au cadastre du Québec (rue Jacques-Bibeau) à Vibrant Ventes & Distributions inc.** pour un montant de 138 000,00 \$ (taxes en sus) à des fins de construction d'un immeuble industriel; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

ADOPTÉE

6.4 Autorisation de signature d'une entente de location en faveur de Monsieur Conteneur Maritime inc. sur l'avenue Abitibi

Après explication par le directeur général, Mme Dallaire mentionne qu'elle s'abstiendra de voter sur la présente résolution considérant ses liens familiaux avec le locataire. Les autres membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2023-031 : Il est proposé par le conseiller Daniel Camden appuyé par le conseiller Benjamin Tremblay et résolu (abstention de Mme Diane Dallaire) que la mairesse suppléante et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, **l'entente de location en faveur de Monsieur Conteneur Maritime inc. d'une partie des lots 3 963 532 et 5 908 570 au cadastre du Québec (avenue Abitibi);** le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

ADOPTÉE

6.5 Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Club de curling de Noranda et les Huskies de Rouyn-Noranda concernant le Championnat canadien de curling U21 2023

Après explication par le directeur général et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2023-032 : Il est proposé par le conseiller Daniel Camden appuyé par le conseiller Benjamin Tremblay et unanimement résolu que le chef des sports et loisirs soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, le **protocole d'entente avec le Club de curling de Noranda et les Huskies de Rouyn-Noranda concernant le Championnat canadien de curling U21 2023**; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

ADOPTÉE

6.6 Contribution aux travaux d'agrandissement de l'école Le Prélude pour les plateaux utilisés par la Ville

Après explication par le directeur général et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2023-033 : Il est proposé par le conseiller Daniel Camden appuyé par le conseiller Benjamin Tremblay et résolu que la Ville de Rouyn-Noranda demande au Centre de Services Scolaire de Rouyn-Noranda d'effectuer des **travaux d'agrandissement de l'espace actif de l'école Le Prélude** pour les besoins de la Ville de Rouyn-Noranda, soit l'ajout de 26 m² (20 m² pour un local d'entreposage et deux (2) douches pour 6 m²) et la superficie de services mécaniques et électriques, circulation, murs et cloisons proportionnels.

Que la Ville s'engage à défrayer les coûts réels de construction de ces espaces.

Que la Ville s'engage à payer les honoraires professionnels rattachés à cette superficie additionnelle au prorata des honoraires professionnels engagés pour la superficie totale.

Le vote étant demandé par la conseillère Sylvie Turgeon considérant que cet espace additionnel n'augmentera pas l'espace disponible pour l'accueil de spectateurs, la conseillère Samuelle Ramsay-Houle ainsi que les conseillers Yves Drolet, Daniel Camden, Réal Beauchamp, Louis Dallaire, Sébastien Côté, Guillaume Beaulieu et Benjamin Tremblay votent pour la résolution telle que proposée tandis que les conseillères Sylvie Turgeon, Claudette Carignan et le conseiller Cédric Laplante votent contre. La mairesse déclare la résolution

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6.7 Autorisation de signature de l'entente sectorielle visant le développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue

Après explication par le directeur général et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2023-034 : Il est proposé par le conseiller Daniel Camden appuyé par le conseiller Benjamin Tremblay et unanimement résolu que la mairesse soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, l'**entente sectorielle visant le développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue**; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

ADOPTÉE

7 SUJETS DES MEMBRES DU CONSEIL

M. Guillaume Beaulieu invite la population à voter pour leur coup de cœur toponymique de l'année. La Trompeuse, une colline dans notre région, se veut l'un des 12 lieux du Québec en lice pour décrocher le titre. Elle est située à 9,5 km au nord de Mont-Brun dans le Parc national d'Aiguebelle à Rouyn-Noranda. On lui a attribué ce nom pour la simple et bonne raison que, de loin, cette colline semble plus élevée que le mont Dominant, tout près, qui la dépasse pourtant de 71 mètres.

8 CORRESPONDANCE

8.1 *Demande d'autorisation d'événement : Carnaval de Cadillac*

Après explication par le conseiller Benjamin Tremblay et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2023-035 : Il est proposé par le conseiller Benjamin Tremblay appuyé par le conseiller Cédric Laplante et unanimement résolu qu'autorisation soit accordée à la **Corporation de développement économique de Cadillac (comité organisateur du carnaval)** pour l'utilisation d'installations et de terrains municipaux du 10 au 13 février 2023 pour la tenue d'un carnaval.

Qu'à cette occasion, les organisateurs de l'événement obtiennent l'autorisation de la direction de la sécurité publique ainsi que du service de proximité préalablement à l'aménagement physique des lieux.

Qu'un soutien technique du Service des parcs et équipements soit offert pour la fourniture des équipements logistiques nécessaires au bon déroulement des activités et selon la disponibilité desdits équipements.

Qu'à cette occasion, les organisateurs devront détenir les assurances-responsabilités civiles nécessaires et applicables à ce genre d'événement.

Que le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site des activités, et ce, conditionnellement à l'obtention des permis pouvant s'avérer nécessaires de la part de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

ADOPTÉE

9 AFFAIRES POLITIQUES

9.1 *Dons et subventions 2023 : Politique de soutien aux organismes - 1^{er} appel 2023*

Après explication par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2023-036 : Il est proposé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle appuyé par le conseiller Réal Beauchamp et unanimement résolu que soit autorisé le versement des montants ci-après mentionnés pour l'année 2023 :

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES (appel 1 de 2)			MONTANTS ACCORDÉS	
	Achat d'équipements		Volet ruralité (FRR-V2)	Volet régulier
1	Fermières de Mont-Brun	Acquisition d'un portable pour gestion avec la Fédération	1 288 \$	
2	Centre plein air du mont Kanasuta	Amélioration du réseau de canons à neige	5 000 \$	
3	Cercle des fermières de Montbeillard	Demande d'équipement	1 584 \$	
4	Club Les Étoiles d'or de Destor	Acquisition d'équipement informatique	2 212 \$	
5	Club de ski de fond Granada	Équipement de débroussaillage	970 \$	
6	Comité des sports et loisirs de Montbeillard	Soirée cinéma et soirée dansante	3 999 \$	
7	Comité des loisirs d'Évain	Matériel pour le fonctionnement des activités	2 396 \$	
8	Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc.	Création et exploitation de sentiers de FATbike au Parc-Aventure Joannès	5 000 \$	
9	Club motoneigiste M.R.C. Rouyn-Noranda inc.	Aménagement de corridors de sécurité pour la circulation des motoneiges en bordure des résidences de Cléricky	1 813 \$	
10	MA Musée d'art de Rouyn-Noranda	Acquisition d'imprimante en support à la médiation culturelle		4 334 \$
11	Association des membres du Club de golf Noranda	Achat d'une tondeuse Triplex		5 000 \$
12	Association des membres du Club de golf Noranda	REEL Triplex		5 000 \$
13	Club de soccer Boréal	Matériel pour le Club de soccer Boréal		5 000 \$
14	Club d'escalade Le Rappel du Nord	Achat de matériel d'escalade		2 000 \$
15	SDC Centre-ville	Remplacement de matériel et achat de mobilier de jeux		2 748 \$
16	Club Kiwanis Rouyn-Noranda inc.	Remplacement de la motoneige		5 000 \$
17	Collectif08 - FME	Équipement pour la radio CFME		2 186 \$
18	La Maison du Soleil Levant	Refonte des services		5 000 \$
19	Théâtre du Tandem	Achat d'équipements de régie technique et de médiation culturelle		3 418 \$
20	Festivals illimités	Scène extérieure		5 000 \$
21	Club de judo de Rouyn-Noranda	Judogi et ceintures		3 642 \$
TOTAL			24 262 \$	48 328 \$
	Projets d'aménagement		Volet ruralité (FRR-V2)	Volet régulier
22	Centre plein air du mont Kanasuta	Débroussaillage des pistes de ski	7 044 \$	
23	Cercle des fermières de Montbeillard	Projet d'aménagement - Phase 3	400 \$	
24	Comité des sports et loisirs de Montbeillard	Sentiers pédestres Opasatica	775 \$	
25	Corporation de développement économique de Cadillac	Sentier pédestre « Pit à Paré »	600 \$	
26	Comité des loisirs de D'Alembert	Aménagement de bacs communautaires	2 320 \$	
27	Club de ski de fond de Granada	Affichage et logo	938 \$	
28	Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc.	Détournement de parcours d'Arbre en arbre	15 000 \$	
29	Club Kiwanis Rouyn-Noranda inc.	Aide pour le débroussaillage des sentiers skiwanis		3 000 \$
30	Sentiers du Lac Rouyn	Développement des sentiers du lac Rouyn		3 850 \$
31	Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda	L'Atelier		10 796 \$
32	SDC Centre-ville	Aménagement Rues piétonnes 2023		15 000 \$
33	MA Musée d'art de Rouyn-Noranda	Adaptation du local d'animation pour personnes à mobilité réduite		3 922 \$
TOTAL			27 077 \$	36 568 \$

Soutien communautaire		Volet ruralité (FRR-V2)	Volet régulier
34	Journal Ensemble pour bâtir	Distribution gratuite du journal communautaire par la poste	5 000 \$
35	L'Interlocal de jeunes de la MRC de Rouyn-Noranda	Animation d'été 2023	10 000 \$
36	Centre d'action bénévole de Rouyn-Noranda inc.	Consolidation de la structure organisationnelle et soutien à la pérennité de l'organisme	10 802 \$
37	Association pour l'intégration sociale inc.	Camp de jour Anaïs été 2023	20 744 \$
38	La Soupape, maison des jeunes	La maison des jeunes un milieu de vie	15 000 \$
39	Ressourcerie Bernard-Hamel	Banque alimentaire	60 000 \$
40	La Fraternité St-Michel inc.	Soupe populaire de Rouyn-Noranda	32 000 \$
41	La Maison du Soleil Levant	Le Refuge	40 000 \$
42	Parrainage civique de l'Abitibi-Témiscamingue	Je veux participer!	6 677 \$
43	Maison de la famille de Rouyn-Noranda	Soutien aux activités globales	20 000 \$
TOTAL		25 802 \$	207 257 \$
Création, production et diffusion culturelles et artistiques		Volet ruralité (FRR-V2)	Volet régulier
44	Éditions du Quartz	Création, production et diffusion d'œuvres littéraires 2023	4 000 \$
45	Orchestre symphonique régional Abitibi-Témiscamingue	Saison artistique 2022-2023 de l'OSR	12 000 \$
46	Orchestre la Bande sonore de Rouyn-Noranda	Création et production d'un concert grand public en juin 2023 à Rouyn-Noranda	2 000 \$
47	L'Écart	Programmation 2023	35 000 \$
48	Atelier les Mille Feuilles - Centre d'art imprimé	Soutien à la création, à la production et à la diffusion du centre d'art imprimé l'Atelier les Mille feuilles	7 500 \$
49	Petit Théâtre du Vieux Noranda	Diffusion 2023 du Petit Théâtre du Vieux Noranda	40 000 \$
50	Agora des arts	Soutien au fonctionnement 2023-2024	40 000 \$
51	Théâtre du Tandem	Créations, productions et diffusion du Théâtre du Tandem 2022-2023	10 000 \$
TOTAL		-	150 500 \$
Événements locaux		Volet ruralité (FRR-V2)	Volet régulier
52	Comité des loisirs de Cléricy	Tournoi de pêche ROCK 2023	2 000 \$
53	Club de ski de fond Granada	Randonnée aux flambeaux et tire d'érable	150 \$
54	Cercle des fermières d'Évain	Salon Artisan'Art	1 840 \$
55	Comité des sports et loisirs de Montbeillard	Activité familiale intergénérationnelle et sportive et fête de Noël des enfants	3 000 \$
56	Parallèle 48	Party du jour de l'An de Bellecombe	5 000 \$
57	Comité des loisirs de D'Alembert	Tournoi de pêche sur glace	5 840 \$
58	Comité des loisirs d'Évain	ÉvAdos	6 400 \$
59	Comité des loisirs d'Évain	Soirée musicale	4 800 \$
60	Festival Mudra	Festival Mudra	7 500 \$
61	Corporation de développement économique de Cadillac	Carnaval d'hiver de Cadillac	8 000 \$
62	Association Salsa Abitibi-Témiscamingue	Festival international de danse en Abitibi 4e édition	5 000 \$
63	Corporation des Fêtes pour tout le monde	Marché de Noël de Rouyn-Noranda	2 800 \$
64	Festival d'humour émergent	Festival d'humour émergent 2023	5 000 \$
65	Point d'appui	Journée internationale des droits des femmes	2 000 \$
66	SDC Centre-ville	Programmation musicale - Été 2023	5 000 \$
67	Parallèle 48	Skate O Cab	5 000 \$

68	Collectif08	La Guinguette chez Edmund		5 000 \$
69	Le Dernier Rang - Festival laineux	Édition 2023 du festival Le Dernier Rang		5 000 \$
			TOTAL	44 530 \$
				34 800 \$
Grands événements			Volet ruralité (FRR-V2)	Volet régulier
70	Corporation des Fêtes pour tout le monde	Fête d'hiver 2023		60 000 \$
			TOTAL	-
				60 000 \$
			TOTAL GLOBAL	121 671 \$
				537 453 \$
			GRAND TOTAL	659 124 \$

Que les montants octroyés aux projets concernant la ruralité soient versés à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR-V2) réservée pour les projets de la politique de soutien aux organismes de la ruralité.

Que le montant de 3 000 \$ au projet du Club Kiwanis Rouyn-Noranda pour l'aide au débroussaillage des sentiers skiwanis soit versé à même l'enveloppe du Fonds forestier.

Qu'un montant de 20 000 \$ sur la somme totale de 60 000 \$ octroyée à la Corporation des fêtes pour tout le monde pour la Fête d'hiver 2023 soit versé à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2.

ADOPTÉE

9.2 Désignation de M. Réal Beauchamp à titre de célébrant pour célébrer des mariages et unions civiles

Après explication par la mairesse et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

ATTENDU QUE par la résolution N° 2022-303, la Ville de Rouyn-Noranda a demandé que soient désignés des membres du conseil municipal à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE M. Réal Beauchamp souhaite également être désigné à ce titre;

POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2023-037 : Il est proposé par la conseillère Sylvie Turgeon appuyé par le conseiller Sébastien Côté et unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda demande au Directeur de l'état civil de désigner le **conseiller municipal Réal Beauchamp** à titre de célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda.

Que la présente résolution modifie la résolution N° 2022-303.

ADOPTÉE

9.3 Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue : soutien financier pour l'édition 2023

Après explication par le conseiller Réal Beauchamp et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2023-038 : Il est proposé par le conseiller Réal Beauchamp appuyé par le conseiller Benjamin Tremblay et unanimement résolu

qu'une contribution de 15 000 \$ soit octroyée au **Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue** pour la tenue de la 47^e édition de l'événement qui se tiendra à Rouyn-Noranda du 25 au 28 mai 2023; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

ADOPTÉE

9.4 *Adoption du plan directeur de l'aménagement des abords du lac Osisko*

Après explication par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2023-039 : Il est proposé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle appuyé par le conseiller Réal Beauchamp et unanimement résolu que soit approuvé le **plan directeur de l'aménagement des abords du lac Osisko**; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

ADOPTÉE

10 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

10.1 *Approbation des critères et de la grille d'évaluation des offres conformes concernant la campagne de mesures de débits Évain*

Après explication par la greffière et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2023-040 : Il est proposé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle appuyé par le conseiller Cédric Laplante et unanimement résolu que soient approuvés les **critères et la grille d'évaluation des offres conformes concernant la campagne de mesures de débits pour le secteur Évain**; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

ADOPTÉE

10.2 *Autorisation de signature d'une servitude avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le passage de conduites de la Ville sur les lots 3 316 953 et 2 811 007 au cadastre du Québec (ruelle Mgr-Latulipe et Mgr-Rhéaume Ouest)*

Après explication par la greffière et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. N° 2023-041 : Il est proposé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle appuyé par le conseiller Cédric Laplante et unanimement résolu que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rouyn-Noranda, **l'acte de servitude avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le passage de conduites de la Ville sur les lots 3 316 953 et 2 811 007 au cadastre du Québec (ruelle Monseigneur-Latulipe et Monseigneur-Rhéaume Ouest)**; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

ADOPTÉE

10.3 *Emprunts au fonds de roulement*

Après explication par la greffière et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

10.3.1 Technologie de l'information, Services techniques, Parcs et équipements, Atelier mécanique et Immeubles

Rés. N° 2023-042 : Il est proposé par le conseiller Cédric Laplante appuyé par la conseillère Claudette Carignan et résolu que soient autorisés les dépenses ainsi que les emprunts au fonds de roulement pour l'année 2023 ci-après mentionnés :

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION		
TI22-154	Culture – Application mobile, circuits historiques et identitaires	9 130 \$
TI23-102	Mise en place d'un pont entre les horodateurs et les infractions	16 050 \$
TI23-047	Remplacement du système de gestion du PTI	10 500 \$
TI23-050	Rehaussement du réseau sans fil de l'aréna Jacques-Laperrière	4 500 \$

SERVICES TECHNIQUES		
TE23-123	Achat de bureaux assis-debout pour dessinateurs	4 350 \$

PARCS ET ÉQUIPEMENTS		
LO23-063	Cimetière St-Michel & Notre-Dame – acquisition mobilier urbain	73 900 \$
LO23-067	Parc botanique à fleur d'eau – amélioration des sentiers	36 750 \$
LO23-069	Équipements parcs- renouvellement équipements	60 000 \$
LO23-092	Terrain de tennis Osisko – mise à niveau	22 500 \$

ATELIER MÉCANIQUE		
AM23-119	Achat d'un souffleur à neige pour WL32 (travaux publics)	18 375 \$

IMMEUBLES		
IM20-064	Clérycy – Travaux d'amélioration du bâtiment municipal	14 000 \$
IM20-071	Bellecombe – Repeindre l'intérieur du centre des loisirs	21 000 \$
IM20-089	Club de l'Âge-D'Or Du Cuivre – climatiser la salle	15 000 \$
IM20-092	Club de l'Âge D'Or de Noranda – Peinture et réfection de la cuisine	20 000 \$
IM20-102	Rollet – Bureau municipal, mise à niveau du sous-sol	11 000 \$
IM22-099	Immeubles et ingénierie – Achat de mobilier de bureau pour nouveaux poste	6 000 \$
IM23-022	Édifice Guy Carle – Changer le panneau du système d'alarme d'incendie	10 000 \$
IM23-060	Quartiers – Installation permanente de conduits électriques (décors festifs)	42 000 \$
IM20-103	Montbeillard, Centre-communautaire – Remplacer le système de climatisation	24 000 \$
IM23-114	Édifice 130 Perreault Est – Installation d'une échelle fixe	25 000 \$

Que ces emprunts soient remboursables sur une période de cinq (5) ans.

Le vote étant demandé par le conseiller Sébastien Côté concernant le point LO23-063 - Cimetière St-Michel & Notre-Dame – acquisition d'un mobilier urbain, les conseillères Sylvie Turgeon, Claudette Carignan et Samuelle Ramsay-Houle ainsi que les conseillers Guillaume Beaulieu, Louis Dallaire, Cédric Laplante et Benjamin Tremblay votent pour la résolution telle que proposée tandis que les conseillers Sébastien Côté, Yves Drolet, Daniel Camden et Réal Beauchamp votent contre. La mairesse déclare la résolution

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10.3.2 Augmentation modules de terrasses

ATTENDU QUE par la résolution N° 2022-300, le conseil a autorisé un emprunt au fonds de roulement au montant de 15 000 \$, pour la réalisation du projet UR19-025 : « Remplacement de modules de terrasses pour le centre-ville »;

ATTENDU QUE le montant nécessaire pour la réalisation de ce projet est maintenant évalué à 22 988,83 \$ (taxes au net);

POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2023-043: Il est proposé par la conseillère Claudette Carignan appuyé par la conseillère Sylvie Turgeon et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que soit révisé l'emprunt au fonds de roulement de l'année 2022 ci-après mentionné :

URBANISME		Montant d'emprunt initial réso. 2022-300	Nouveau montant d'emprunt
UR19-025	Remplacement de modules de terrasses pour le centre-ville	15 000 \$	22 988,83 \$

Que cet emprunt soit remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Que la présente résolution modifie la résolution N° 2022-300.

ADOPTÉE

10.4 Opération comptable : solde à financer pour le règlement N° 2020-1112 concernant l'achat de véhicules lourds

Après explication par la greffière et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt N° 2020-1112 décrétait le remplacement de certains véhicules lourds et autres véhicules à moteur pour un montant de 813 000 \$ et décrétait l'emprunt d'un montant de 813 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables;

ATTENDU QUE les dépenses ont été réalisées au coût de 746 163,93 \$ et que l'emprunt a été de 727 000 \$;

ATTENDU QU'il y a un solde à financer de 19 163,93 \$ et que ce montant peut être financé par les activités de fonctionnement;

POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2023-044 : Il est proposé par le conseiller Guillaume Beaulieu appuyé par la conseillère Claudette Carignan et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que le solde à financer du règlement N° 2020-1112, décrétant le remplacement de certains véhicules lourds et autres véhicules à moteur, d'un montant de 19 163,93 \$ soit financé par une Affectation des activités de fonctionnement aux activités d'investissement dans l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE

10.5 Dépôt des certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements d'emprunt N^{os} 2022-1216 à 2022-1224 et 2022-1226

La greffière mentionne que considérant qu'aucune personne n'a demandé la tenue d'un scrutin référendaire, ces règlements ont été expédiés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation finale.

11 RECOMMANDATIONS DES CONSEILS DE QUARTIER

Aucune recommandation des conseils de quartier n'est soumise sous cette rubrique.

12 APPROBATION DES COMPTES

Rés. N° 2023-045 : Il est proposé par le conseiller Yves Drolet
appuyé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle
et unanimement résolu
que les comptes soient approuvés et payés au montant de 6 650 604,90 \$
tel que soumis à l'attention des membres du conseil (certificat de crédits suffisants N° 3881).

ADOPTÉE

13 AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion n'est soumis sous cette rubrique.

14 RÈGLEMENTS

Aucun règlement n'est soumis sous cette rubrique.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX JOURNALISTES

Aucune question n'est soumise sous cette rubrique.

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. N° 2023-046 : Il est proposé par la conseillère Sylvie Turgeon
appuyé par la conseillère Claudette Carignan
et unanimement résolu
que la séance soit levée.

ADOPTÉE

MAIRESSE

GREFFIÈRE